



CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX
COMMISSION DES FINANCES

Saint-Prex, le 30 janvier 2026

Au Conseil communal de Saint-Prex

Rapport de la Commission des finances sur le préavis no 17/12.2025

Participation au financement du projet d'assainissement et transformation partielle de la patinoire de Morges en complexe sportif régional Quatre-saisons, selon le système de financement régional

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a étudié ce préavis lors d'une séance tenue le 14 janvier 2026. Seul Fabrice Dessaux était absent mais il a pu participer à la réflexion dans le cadre de nos échanges de courriels. Ce préavis n'a pas nécessité une séance avec la Municipalité qui a néanmoins pu répondre à nos questions ce dont nous la remercions.

Le montant de CHF 540'000 réparti sur 30 ans, à savoir CHF 18'000/an peut paraître important pour une participation à une infrastructure sportive d'une commune voisine, alors que St-Prex a déjà beaucoup investi dans le domaine et fait elle-même face à des charges d'exploitation importantes.

La Commission des finances est néanmoins d'avis que le projet proposé présente une réelle valeur ajoutée par rapport à l'usage actuel de la patinoire de Morges. Elle retient aussi l'accord entre Morges et St-Prex dans le cadre de l'exploitation de leurs piscines respectives avec la mise en place d'un abonnement commun. La Commission des finances relève enfin que cet investissement permet d'assainir le bâtiment et de réduire ainsi son impact sur l'environnement. Cette démarche va dans le sens des objectifs de la Commune de St-Prex en la matière et il convient donc de voir dans cette dépense, une mutualisation des efforts environnementaux qui ne se limitent pas nécessairement aux frontières communales.

En résumé, ce projet offre aux St-Preyards l'accès à de nouvelles infrastructures proches de la Commune et contribue aux objectifs climatiques cantonaux. A noter aussi la journée gratuite réservée à St-Prex qui permettrait aussi un certain retour financier en fonction du nombre d'habitants de la Commune qui pourront se rendre à la patinoire à la date proposée.

Conclusion

En conclusion et vu ce qui précède, la Commission des finances, vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- Vu le préavis municipal n°17/12.2025
- Entendu le rapport des commissions chargées de l'étudier
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. de soutenir le projet de rénovation de la patinoire des Eaux-Minérales de Morges en Complexe sportif régional Quatre-saisons ;
2. d'admettre le versement durant 30 ans d'une contribution annuelle de CHF 3.00 par habitant, bloqués sur 6'000, soit CHF 18'000.00/an ;
3. d'autoriser la Municipalité d'établir une convention avec la Commune de Morges déterminant les modalités de cette participation financière ;
4. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

Pour la Commission des Finances :



Nicolas Cottier, Pdt